



Montreuil, le 05 octobre 2010.

MOTION DE LA COMMISSION EXECUTIVE DE LA SECTION NATIONALE DES OFFICIERS DE PORT SNPAM CGT

Madame la Directrice,

La Commission exécutive de la section nationale des Officiers de port CGT s'est réunie ce jour le 05 octobre 2010. La Commission a pris en compte les vives inquiétudes des personnels et après examen de leurs revendications arrête les décisions suivantes :

- La SNOB SNPAM CGT s'interroge sur les nombreux refus d'affectations des lauréats du concours d'Officiers de port 2010. La commission exécutive demande l'organisation d'une réunion pour examiner les causes de ces nombreux refus de nominations
- La SNOB SNPAM CGT demande l'ouverture d'un chantier avec la DRH du MEEDDM pour revaloriser la grille indiciaire des Officiers de port adjoints pour déboucher sur une augmentation significative de la rémunération et rendre plus attractifs la carrière et le métier.
- La SNOB SNPAM CGT demande l'ouverture de négociations avec la DRH du MEEDDM pour revaloriser le régime indemnitaire très contesté des Officiers de port et des Officiers de port adjoints
- La SNOB SNPAM CGT demande l'application de l'ISH aux Officiers de port et Officiers de port adjoints dans le cadre de votre courrier du 14 septembre 2010 adressé à l'intersyndicale relatif au point d'étape sur les revendications des personnels maritimes
- La SNOB SNPAM CGT demande les conclusions de l'audit des capitaineries des ports décentralisés dans le cadre de l'organisation de la police portuaire
- La SNOB SNPAM CGT demande la prise en compte de la pénibilité pour la profession d'Officier de port et l'ouverture d'une enquête pour analyser les différentes contraintes du métier
- La SNOB SNPAM CGT rappelle les obligations de l'employeur dans le cadre du contrôle périodique médical (travail de nuit, suivi amiante, exposition marchandises dangereuses, etc...).

Notre organisation syndicale reste vigilante sur l'application des réformes en cours et mobilisée sur ses principales revendications. La SNOB SNPAM CGT apporte son soutien aux personnels des Affaires Maritimes actuellement dans l'action pour la défense de leurs métiers et leurs missions.



Veillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Vote : Motion adoptée à l'unanimité à Montreuil le 05 octobre 2010

Monsieur André GODEC
Secrétaire général SNAPM CGT

Monsieur Michel QUEMENER
Secrétaire général section nationale Officiers de port CGT

Signé: GODEC

Signé: QUEMENER

Madame EYSSARTIER
Directrice des Ressources Humaines
MEEDDM
Tour Pascal B
92055 LA DEFENSE CEDEX

Copies : FNEE CGT – Bureau EMC3 MEEDDM – Service RS MEEDM – Bureau des ports DST/PTF
MEEDDM - Madame Corinne Arnoux MEEDDM.

SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION DE LA MER C.G.T.
AFFAIRES MARITIMES- QUAI DE MARANS – 17000 LA ROCHELLE

Syndicat Officiers de Port CGT H 45 QUAI JEAN REINHART 76 600 LE HAVRE



Email: snop.snpmcgt@gmail.com
Site internet: <http://www.opopa-cgt.org>